

Conseil Municipal du 26 mars 2013

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Sepré, Ms Aim Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Merouze.

Absents excusés : Mme Evrard procuration Mme Drouineau , M. Ledru, procuration M. Clément

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Fiscalité 2013

Après présentation de différentes simulations le conseil fixe les taux des impôts locaux pour 2013 :

La Taxe d'habitation passe	de 18.06 à 18.63 %
Le Foncier bâti	de 9.65 à 9.93 %
Le foncier non bâti	de 29.23 à 30.10 %
La CF des entreprises	de 18.34 à 18.89 %

Soit un produit attendu qui passe de 145 927 à 150 290€

2. Surtaxe assainissement

Pour endiguer l'érosion du résultat de fonctionnement du budget assainissement, (déficit 2012 : 225.10€) le conseil décide à l'unanimité de modifier le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale, appliquée aux habitants raccordés à l'assainissement collectif :

La part fixe annuelle reste inchangée à 6.67€, le m3 d'eau distribué passe de 0.59 € à 0.65€.

3. Compte administratif 2012 : budget principal

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif présenté par M. le Maire qui dégage pour l'exercice 2012 un excédent d'investissement de 25 935.44 € et un excédent de fonctionnement de 118 697.11 €

Soit pour les résultats cumulés avec les exercices précédents : un déficit d'investissement de 29 140.79 € et un excédent de fonctionnement de 209 876.44 €

Le conseil approuve le compte de gestion de Mme Gousset, Receveur Municipal dont les résultats sont identiques à la comptabilité communale.

4. Compte administratif 2012 budget assainissement

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif présenté par M. le Maire qui dégage pour l'exercice 2012 un déficit d'investissement de 4 893.57 € et un déficit de fonctionnement de 225.10 €

Soit pour les résultats cumulés avec les exercices précédents : un excédent d'investissement de 4 657.00 € et un excédent de fonctionnement de 3 179.41€

Le conseil approuve le compte de gestion de Mme Gousset, Receveur Municipal dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité communale

5. Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le budget 2013 - budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- pour la section d'investissement à 251 234 €
- Pour la section de fonctionnement à 651 972 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le budget 2013 - budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- pour la section d'investissement à 13 708 €
- Pour la section de fonctionnement à 8 681 €

Interruption de la séance de 20 h 38 à 21 h 45

6. Présentation du projet du bourg

Mme Drouineau présente au conseil l'avant projet proposé par les bureaux d'études « Paysages de l'Ouest », et cabinet Bourgois, pour l'aménagement du bourg , qui comprend les secteurs du carrefour de la Chapelle à la place de l'église, la place du 8 mai, l'entrée du bourg route du Breil, et la rue du Lavoir.

Lorsque le projet final aura été validé par le conseil, celui-ci sera présenté à la population lors d'une réunion publique.

M. Gros présente des simulations sur le financement de ce projet qui seront affinées ultérieurement.

La séance est levée à 23h